

PROCEDURE

- 1 : Organisation d'un Comité Local de Développement(C.L.D) dans chaque arrondissement
- 2 : Création de sociétés coopératives par filière dans chaque commune
- 3 ; Constitution d'une société coopérative départementale

DOCUMENTS A FOURNIR

- Une demande de constitution adressée à la DRDR concernée
- Une demande d'immatriculation au RSC adressée à la DRDR concernée
- Un exemplaire des Statuts et Règlement intérieur
- Une liste des coopérateurs
- Un procès-verbal de l'Assemblée Générale Constitutive
- Une liste de présence de l'AGC